

ARRÊTÉ N° 2025-A-064 FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS, SPÉCIALITÉ BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RÉSEAUX DIVERS - SESSION 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

VU la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

VU la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;

VU l'arrêté n°2024-A-054 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialité bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers, session 2025 ;

VU l'arrêté n° 2024-A-104 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialité bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers, session 2025 ;

VU la désignation du représentant de la catégorie conformément à l'article 17 du décret du 05 juillet 2013 ;

VU l'arrêté n° 2025-A-005 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Hérault ;

VU l'arrêté n° 2025-A-006 fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers », session 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-A-007 fixant la liste des examinateurs et /ou correcteurs des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers », session 2025 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 27 mars 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-A-054 modifiant la liste des correcteurs et/ou examinateurs des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers », session 2025 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 12 juin 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, session 2025, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **80 lauréats**.

Article 2 :

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1^{er} juillet 2025**.

Article 3 :

Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur la liste d'aptitude.

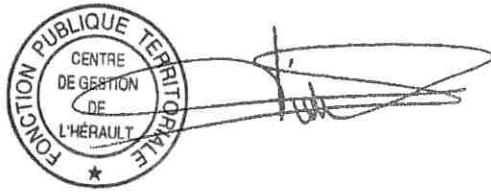
Article 4 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 16/07/2025

Le président du CDG 34



Philippe VIDAL

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
24 JUL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 16/07/2025 et de sa publication le 16/07/2025.

Arrêté n°2024-A-064

Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits

Grade : Agent de Maîtrise

Lauréats	
Monsieur	BARTHOLOMÉ Clément
Monsieur	BENOIT Julien
Monsieur	BERNARD Pierre
Monsieur	BEROS Jordi
Monsieur	BERTHEAU Ludovic
Monsieur	BEUCHER Thomas
Monsieur	BOMBARDIER Thibault
Monsieur	BONNEL Jean-Daniel
Madame	BONNET Charlène
Monsieur	BOU Julien
Monsieur	BOURDON Jean-Sébastien
Monsieur	BOUYSSOU Clément
Monsieur	BOUZON Nicolas
Monsieur	BRUGES Frédéric
Monsieur	BRUNET Nicolas
Madame	BUISSON Morgane
Monsieur	BUSCAIL Pierre-Elliott
Monsieur	CABOT Nicolas
Monsieur	CADORIN Thomas
Monsieur	CANUT Pierre
Monsieur	CAUSSE Sylvain
Monsieur	CHAPOT Benoît
Monsieur	COLLADO Hermes
Monsieur	COSTE Thibaut
Monsieur	CRESENT Bastien
Monsieur	CROS Maxime
Monsieur	CROZES Arnaud
Monsieur	DA COSTA Mickael
Monsieur	DANOS Benoît
Monsieur	DARQUIER Guilhem
Monsieur	DUPUIS Pierre
Monsieur	FRAISSE Clement

Liste arrêtée à 80 lauréats

Monsieur	FRAYSSINHES Sébastien
Monsieur	GHISALBERTI Pascal
Monsieur	GONTIER Frédéric
Monsieur	GUIDARINI Jean-Claude
Monsieur	GUINGAN Sylvain
Madame	HERNANDEZ Cloe
Monsieur	IGEL Aurélien
Monsieur	IMOUGAR Hssain
Monsieur	JAUFFRET Mickael
Madame	JOB Marianne
Monsieur	JUSSEAUME Romain
Monsieur	LABORDE Benoît
Monsieur	LADET Franck
Monsieur	LASSALLE-CARRERE Patrice
Monsieur	LAUER Franck
Monsieur	LAVAL Romain
Monsieur	LE CORRE Loïc
Monsieur	LEBRETON Mathéo
Monsieur	LIBRALATO Didier
Monsieur	LIVIERI Théo
Monsieur	LOUKANI Lucas
Monsieur	MANGIN Benoît
Monsieur	MARC Anthony
Monsieur	MATET Fabien
Monsieur	MELARIN Hugo
Monsieur	MERCIE Laurent
Monsieur	MEROU Nicolas
Monsieur	NOYE Guillaume
Monsieur	OIRY Adrien
Monsieur	OULLADI Nabil
Monsieur	PENTO Guillaume
Madame	PETIT Ingrid
Monsieur	PIGNOL Mickaël
Monsieur	POLI Jean François
Monsieur	PRADES Thierry
Monsieur	PRINTANT Ludovic

Liste arrêtée à 80 lauréats

Monsieur	PUCHE Cédric
Monsieur	RIGAUD Sébastien
Monsieur	RODRIGUEZ Sebastien
Monsieur	SALOM Mathieu
Monsieur	SIMON Brice
Monsieur	TERRONE Nicolas
Monsieur	TOURTAY Guillaume
Monsieur	UBEDA Ludovic
Monsieur	VALENTIN Julien
Monsieur	WAILLY Yohann
Monsieur	WILKES Kevin
Monsieur	ZAKHARTCHOUK Fabrice